



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

ANNEE 2023

La Commission Administrative Paritaire est une instance consultative, elle émet des avis, nécessairement préalables à la décision de l'autorité territoriale. L'avis est obligatoirement recueilli mais l'autorité territoriale demeure libre de la décision finale.

Date prévisionnelle	Date limite de RECEPTION des dossiers
Vendredi 6 janvier 2023 (matin et début d'après-midi)	Installation de l'instance
Mardi 31 janvier 2023	Jeudi 5 janvier 2023
Mardi 4 avril 2023	Jeudi 9 mars 2023
Mercredi 21 juin 2023 ** (catégorie B)	Dossiers divers Mardi 9 mai 2023
Mercredi 7 juin 2023 (catégorie A et C)	
Mardi 26 septembre 2023	Jeudi 31 août 2023
Mardi 28 novembre 2023	Jeudi 2 novembre 2023

 Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite sera reporté à l'ordre du jour de la séance suivante.

Pour vos agents stagiaires, l'avis de la CAP doit être sollicité au préalable en cas de refus de titularisation ou de licenciement en cours de stage.

* Il est à noter que le « Groupe de travail » relatif à la promotion interne 2023 se réunira aux mêmes dates que les CAP de juin 2023. Les dossiers seront à déposer au plus tard le **lundi 24 avril 2023 à 17H**.

** Suite au préavis de grève national le 6 juin 2023, le Groupe de travail « Promotion interne 2023 » de catégorie B est décalé au 21 juin 2023.